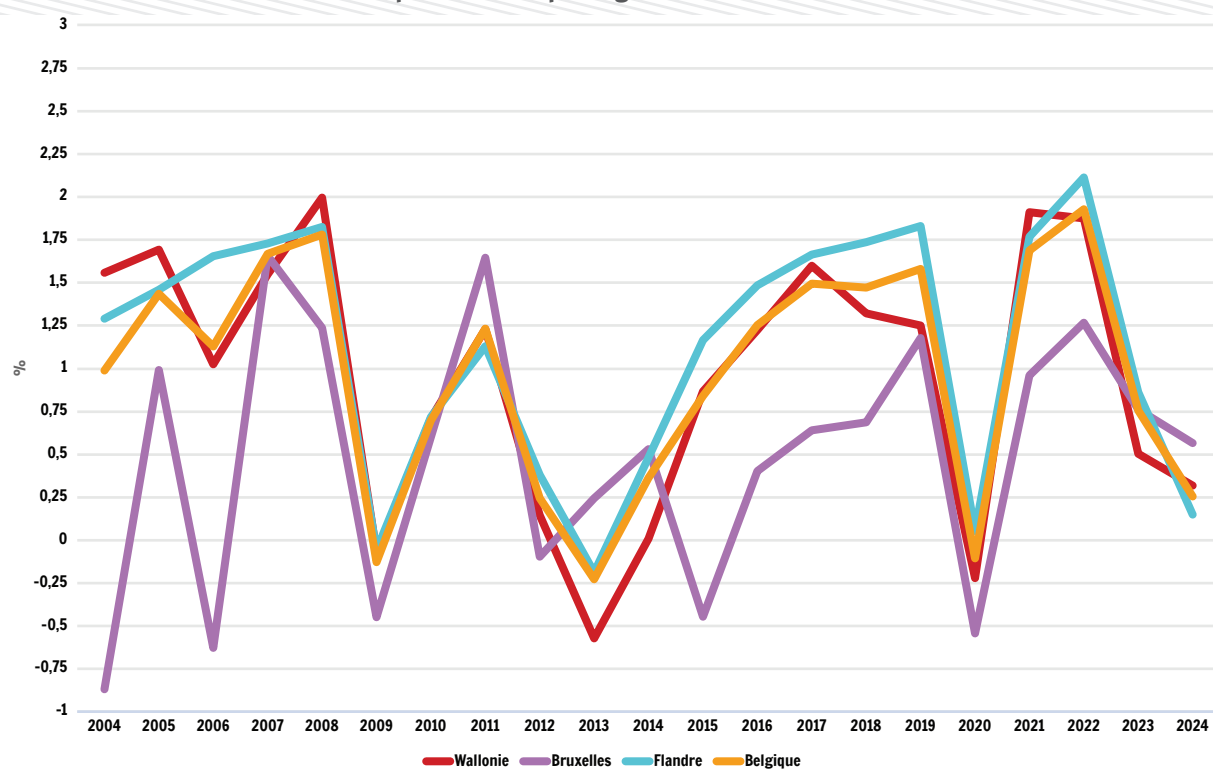


Croissance annuelle moyenne de l'emploi

+0,3%

C'est le taux de croissance de l'emploi wallon en 2024, après une augmentation de 0,5 % en 2023

Taux de croissance annuelle de l'emploi intérieur par région



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2024, BNB, version janvier 2026)

En moyenne, sur la période 2014-2024, l'emploi intérieur wallon a crû légèrement moins vite que l'emploi intérieur flamand et au même rythme que l'emploi intérieur belge (avec un taux de croissance annuel moyen de 1,1 % pour la Wallonie et pour l'ensemble de la Belgique et de 1,3 % pour la Flandre).

En 2009, la crise des *subprimes* a fortement impacté l'économie et l'emploi a reculé, cependant modérément (-0,1 %) en regard du recul de l'activité économique. La croissance de l'emploi a ensuite repris pour atteindre +1,2 % en 2011, boostée par la politique d'emploi en place à l'époque.

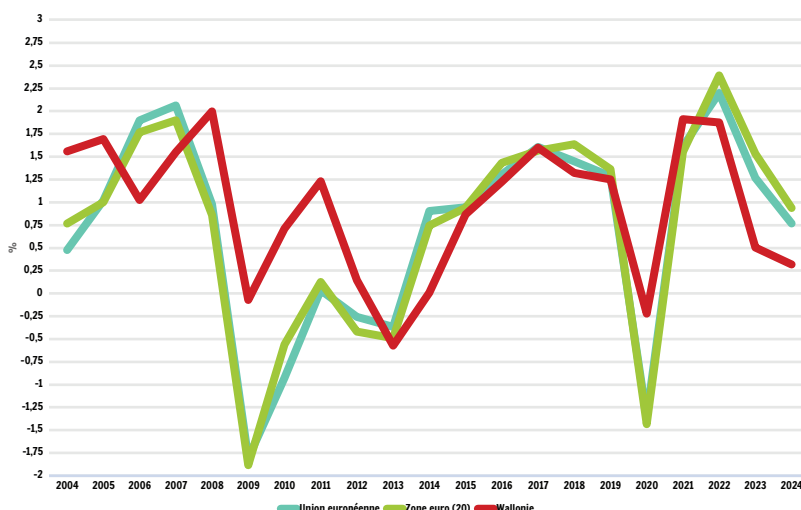
L'impact du rebond de la crise sur l'emploi en 2013 a été plus important en Wallonie (-0,6 %) qu'en Flandre (-0,2 %). Ensuite l'emploi a repris sa croissance progressivement, à un rythme plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie. Pour atteindre un taux de croissance de 1,6 % en 2017 en Wallonie (+1,7 % en Flandre).

Ensuite, la croissance se maintient en Flandre et s'accélère même légèrement en 2019 (+1,8 %) tandis qu'en Wallonie, elle ralentit (1,3 % en 2018 et 1,2 % en 2019).

L'impact de la crise sanitaire sur l'emploi en 2020 a été plus important en Wallonie (-0,2 %) qu'en Flandre (+0,1 %). En 2021, la croissance de l'emploi a repris très vigoureusement et avait atteint en Wallonie : 1,9 % (soit 0,1 pp de plus qu'en Flandre et 0,2 pp de plus qu'au niveau belge). En 2022, la croissance de l'emploi wallon est restée forte (1,9 %) mais inférieure à celle observée au niveau flamand (2,1 %). En 2023, la croissance de l'emploi ralentit fortement pour n'atteindre que 0,4 % en Wallonie, 0,9 % en Flandre et 0,8 % au niveau belge. Ce ralentissement se poursuit en 2024, l'emploi wallon ne croît plus que de 0,3 %, un rythme cependant supérieur à celui observé en Flandre (+0,1 %, +0,147 % parfois arrondi à 0,2 % dans d'autres publications).

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

Taux de croissance annuelle de l'emploi intérieur. Comparaison Wallonie / Europe (Union européenne : sans le Royaume-Uni)



Entre 2014 et 2024, l'emploi intérieur wallon a augmenté à un rythme moyen (+1,1 % TCAM) comparable à celui de l'emploi intérieur de l'Union européenne (+1,1 %) et de la zone euro (+1,2 %). Durant cette période, il a crû à un rythme moyen égal à celui de l'emploi intérieur français (+1,1 %), supérieur à celui de l'emploi intérieur allemand (+0,7 %) et inférieur à celui de l'emploi intérieur néerlandais (+1,7 %). L'augmentation de l'emploi intérieur wallon en 2024 (+0,3 %) est inférieure à celle de l'Union européenne (+0,8 %) et à celle de la zone euro (+0,9 %). L'emploi a augmenté moins fort que chez nos voisins néerlandais (+1,1 %) et français (+0,8 %) mais plus vite qu'en Allemagne (+0,1 %).

Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2024, BNB, version janvier 2026) et Commission européenne (AMECO)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Dans la comptabilité nationale et régionale, le nombre d'emplois, un stock, est calculé de telle manière à pouvoir être comparé aux agrégats économiques tels que le PIB, qui est un flux (tout ce que l'on a produit au cours de l'année). Pour calculer l'emploi « nécessaire à la production d'une année », on utilise un stock moyen. Pour passer du nombre d'emplois en fin de trimestre (données de base) au nombre moyen d'emplois, on calcule l'emploi moyen de chaque trimestre et ensuite on calcule la moyenne annuelle des quatre trimestres.

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM), exprimé en pourcentage, sur n périodes (années, mois, semaines, etc.) est donné par la formule:

$$TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right) \times 100$$

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Conformément aux recommandations d'Eurostat, la Belgique, à l'instar des pays européens, a procédé à une révision méthodologique de ses comptes nationaux en 2024. Les estimations ont été révisées à partir de 2009. Les comptes régionaux correspondants incluent l'impact de la révision méthodologique.

Pour en savoir plus :

Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>

AMECO - http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco/index_en.htm

Vander Stricht, V (2020) De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. WP n°31 - <https://www.iweps.be/publication/de-l'embauche-a-hausse-taux-demploi-parcours-concepts-definitions-sources-de-donnees/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Prochaine mise à jour : février 2027